



Contrat de professionnalisation.Rupture par l'entreprise.

Par **brosse**, le 11/10/2013 à 04:49

[fluo]bonjour[/fluo]

j'ai signé un contrat de professionnalisation pour devenir peintre industriel itinérant.La société qui m'emploie est en redressement judiciaire,bientôt elle fermera ces portes.

Que puis-je espérer? Indemnisation,solde de tous comptes.

Peut-on m'éclairer?Merci pour vos réponses.

Par **moisse**, le 11/10/2013 à 07:45

Bonjour,

Le salarié en contrat de professionnalisation est un salarié comme les autres.

Le liquidateur dressera donc un bordereau des salaires dus à l'AGS qui les règlera conformément aux règles en la matière.